



CONSEIL COMMUNAL
YVORNE

Procès-verbal de la séance du Conseil communal d'Yvorne du 11 septembre 2025 à 20 heures

Présents : Aepli Serge, Ansermoz Jean-Luc, Barbay Alain, Bernasconi Yschelle, Berset Zofia, Bonzon Laurence, Cathélaz Isabelle, Cibien Béatrice, Coquoz Pierre Antoine, Cretton Lionel, Kohli Charles-Henri, Major Geneviève, Maret Jean-Daniel, Maret Kelvin, Merli Raphaël, Pellet Francine, Pilet Fabrice, Roux Sébastien, Sacher Hans Peter, Salkic Irfan, Seret Julien, Stevanato Tania, Tabord Diego, Verdon Stéphane, Wagner Susanna, Zahn Jean

Excusés : Cibien Silvio, Conus Marc-André, Dervev Nicolas, Gugelmann Quentin, Perret Alexandra, Perrier Danièla, Stalder Guy, Suardet Martin

M. le Président Diego Tabord ouvre la 21^{ème} séance de la législature 2021-2026. Il salue les Conseillères et Conseillers, le public ainsi que la Municipalité in corpore.

Sont également présentes : Mme Rimma Delacrétaç, huissière et Mme Séverine Tissot, secrétaire du Conseil.

1. Appel

Il ressort de cet appel que 26 Conseillères et Conseillers sont présents, 8 se sont excusés.

L'assemblée peut valablement délibérer.

2. Lecture de l'ordre du jour

M. le Président Diego Tabord lit l'ordre du jour.

Il propose une modification, à savoir la suppression du point 5 (préavis 06 - Demande de crédit pour la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux de Vers Morey – Rapport de la Commission ad hoc).

En effet, suite à des mésententes sur les préavis à traiter lors de cette séance et, après discussions avec le Municipal Eric Minod ainsi que la commission des finances, cette dernière n'a pas rapporté sur cet objet et il apparaît nécessaire de le reporter à la prochaine séance du Conseil communal.

L'ordre du jour modifié **est accepté à la majorité des membres présents (20 oui – 4 non – 1 abstention).**

3. Adoption du procès-verbal du 19 juin 2025

Au vote, **le procès-verbal du 19 juin 2025 est accepté à la majorité des membres présents (1 abstention).**

4. Communications du bureau

Séance du Conseil communal – Présence du Préfet

Dans le cadre des visites des Conseils communaux du District, M. le Préfet Nicolas Croci-Torti participera à la séance du Conseil communal le 13 novembre prochain.

Elections 2026

Une soirée d'informations à la population est prévue le 18 novembre 2025.

Elle est organisée par le bureau du Conseil communal.

Voici les thématiques qui seront abordées :

- projet d'Entente communale,
- suppression de la notion de « parti »,
- proposition de forme de listes électorales (soumise au vote lors de cette soirée).

Un courrier aux électeurs sera envoyé durant le mois d'octobre.

Communication entre le bureau et la commission des finances

Pour mémoire, selon notre règlement (art. 39 RCC) :

« La commission des finances présente au conseil des rapports chaque fois qu'elle le juge opportun. »

Pour chaque préavis, le bureau informera également le président de la commission des finances de la mise à l'ordre du jour des séances du Conseil des différents préavis.

M. le Président rappelle que, selon l'art. 39 RCC, la Municipalité peut consulter librement la commission des finances pour toute proposition de dépenses et de recettes.

Par ailleurs, comme clairement stipulé dans le courrier de nomination de la commission ad hoc, la personne de contact doit être contactée par le.la Municipal.e en charge du dossier.

Lorsque que cette procédure n'est pas respectée, vous pouvez tout de même directement prendre contact avec le.la Municipal.e en charge.

Le bureau se tient à disposition en cas de difficultés.

Ce processus vise à respecter les délais réglementaires mais également à travailler sans pression de temps.

Dates des prochains Conseils – 2025

- 9 octobre 2025
- 13 novembre 2025
- 11 décembre 2025

Ces dates sont consultables sur le site internet de notre Commune.

5. Préavis 07-2025 Demande de crédit d'étude pour la rénovation du Collège d'Yvorne Rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc

Au nom de la Commission ad hoc, Mme la Conseillère Béatrice Cibien fait lecture du rapport

La commission ad hoc concernant le Préavis 07-2025 relative à la demande de crédit d'étude pour la rénovation du collège d'Yvorne, composée de Mesdames Francine Pellet, Geneviève Major, Béatrice Cibien, Messieurs Fabrice Pilet, Lionel Cretton, s'est réunie le mardi 12.08.2025 en compagnie de Monsieur le délégué-municipal Maxime Isoz ainsi que Mme Céline Thizy et Monsieur Thomas Gayraud du bureau DOM architectes. La commission a pu, à cette occasion, obtenir toutes les informations demandées.

La commission remercie Monsieur Isoz, Mme Thizy et M. Gayraud pour leur disponibilité et les informations fournies.

Si la commission se réjouit de ce projet de rénovation du collège d'Yvorne, elle a été impressionnée par le montant de la demande du crédit d'étude. La discussion avec les architectes nous a permis de comprendre le travail conséquent de préparation ainsi que les différentes étapes jusqu'à l'adjudication des entreprises pour un chantier de cette importance.

L'entreprise DOM architectes est spécialisée dans la réfection de bâtiments classés.

Sa force est de mandater des professionnels dans chaque domaine spécifique à la restauration d'un bâtiment historique tel que le collège d'Yvorne.

Nous avons pu ainsi avoir une compréhension globale du chantier prévu.

En conclusion, la commission à l'unanimité de ses membres vous propose, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter les conclusions du préavis municipal, à savoir:

Le conseil communal d'Yvorne

- *Vu le préavis n° 07-2025 concernant la demande de crédit d'étude pour la rénovation du collège d'Yvorne*
- *Ouï le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet, Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,*

décide

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 426'350.- pour l'étude du projet de rénovation du collège d'Yvorne,
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 426'350.- au maximum, auprès de tout établissement bancaire, assurance, collectivité publique ou d'entreprises établi en Suisse et présentant de solides garanties financières.

Au nom de la Commission des finances, M. le Conseiller Pierre Antoine Coquoz fait lecture du rapport

La commission des finances s'est réunie les 14, 21 et 27 août 2025. Lors de la 2^{ème} séance, nous avons pu échanger par visioconférence avec M. le municipal, Maxime Isoz, en déplacement à l'étranger. Il nous a présenté l'historique du projet dans ses grandes lignes et a répondu à nos différentes questions. Nous avons ainsi pu obtenir tous les renseignements complémentaires nécessaires et tenons à le remercier de sa disponibilité.

Origine de l'apurement du préavis 02-2023

L'étude d'avant-projet a débuté à la fin de l'année 2022, sous la direction de feu M. le municipal, Alain Bassang. L'objectif consistait à rénover partiellement le collège, soit la transformation de 2 appartements en salles de classe et renouveler le congélateur. Le crédit d'étude de 36'000.- pour l'avant-projet de rénovation a été voté par le Conseil communal en date du 26 janvier 2023. Depuis lors, le projet a considérablement évolué et des travaux supplémentaires ont été envisagés sur pratiquement l'entier du bâtiment afin de le restaurer et de valoriser les volumes intérieurs encore inexploités. Le mandat d'architecte a nécessité le lancement d'un appel d'offres en procédure ouverte (dès seuil de 250'000.-), procédure complexe pour laquelle la Municipalité s'est fait accompagner par un mandataire spécialisé.

La totalité du coût de l'étude représente CHF 426'350.00 pour une estimation du coût des travaux de CHF 3.5 millions.

Pour l'attribution du mandat d'architecte, nous relevons que la pondération du « critère prix » à 30 % dans l'analyse des offres a permis de privilégier la qualité, l'expérience et les compétences.

Dans l'offre retenue, si diverses prestations de tiers envisagées pour des analyses ou sondages sont mentionnées pour un montant global de CHF 50'000.00 il nous semble que la réserve pour divers et imprévus est sous-estimée (CHF 6'000.00) par rapport aux 10 % usuels.

Les demandes d'aides cantonales seront effectuées en temps opportun, notamment pour le mandat d'assistance, l'accompagnement énergétique et l'aide spécifique pour l'assainissement des bâtiments communaux et scolaires (demande de crédit du Conseil d'Etat de 13.75 millions de francs au Grand Conseil selon FAO du 05.08.2025).

Selon les informations obtenues par M. le municipal, Maxime Isoz, le canton accorde aussi des subventions pour les travaux effectués lors de projets de rénovation dans des bâtiments classés en note 2.

Concernant le planning, nous relevons des délais ambitieux par rapport aux montants importants de prestations à réaliser.

En conclusion, la commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis no. 07-2025, à savoir:

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 426'350.- pour l'étude du projet de rénovation du Collège d'Yvorne.
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 426'350.- au maximum, auprès de tout établissement bancaire, assurance, collectivité publique ou d'entreprises établi en Suisse et présentant de solides garanties financières.

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis ainsi que sur les rapports.

Mme la Conseillère Susanna Wagner évoque le rapport de la commission des finances qui fait état d'un planning ambitieux. Force est de constater qu'il y a eu un délai de 2 ½ ans pour aboutir à la pré-étude, tout en tenant compte que le projet a été grandement modifié.

Elle souhaiterait des informations plus précises à propos du délai mentionné de 3 ans.

M. le Municipal Maxime Isoz explique que, à l'origine, la Municipalité avait planifié le projet sur 2 ans. Après discussion avec les architectes, il est apparu plus réaliste (notamment en lien avec les consultations des services cantonaux ainsi qu'à leur retour), de prévoir plus large. Le but est d'éviter de prolonger des travaux et de devoir enclasser des élèves sur d'autres sites.

Mme la Conseillère Yschelle Bernasconi reprend le rapport de la commission des finances. Elle demande à la Municipalité de bien vouloir s'exprimer sur le montant de la réserve qui apparaît peu élevé.

M. le Municipal Maxime Isoz signale que, selon les architectes, le montant n'est pas sous-estimé car nous disposons d'une réserve d'environ CHF 50'000.--(imputé dans les divers frais d'étude et autres). Nous avons budgété des sondages (statiques, graphiques, ...) qui ne seront pas forcément utilisés et pourraient être affectés à d'autres divers.

En l'absence d'autres questions ou remarques, M. le Président Diego Tabord **clôt la discussion**.

M. le Président Diego Tabord lit les conclusions telles que présentées dans le préavis 07-2025 :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE	
Vu	le préavis municipal n° 07-2025 concernant la demande de crédit d'étude pour la rénovation du Collège d'Yvorne,
Ouï	le rapport des commissions chargées de rapporter sur cet objet,
Considérant	que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
d é c i d e	
1)	d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 426'350.-- pour l'étude du projet de rénovation du Collège d'Yvorne,
2)	d'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 426'350.-- au maximum, auprès de tout établissement bancaire, assurance, collectivité publique ou d'entreprises établi en Suisse et présentant de solides garanties financières.

Au vote, **les conclusions de ce préavis sont acceptées à la majorité des membres présents (19 oui – 6 abstentions)**.

6. Communications de la Municipalité

Mme la Municipale Claire Glauser prend la parole :

- Entretien de l'éclairage public

Dans le cadre du budget alloué à l'éclairage public, la Municipalité a signé un contrat avec Romande Energie pour l'entretien, les tests mécaniques et électriques du parc électrique de l'éclairage public, afin de se mettre en conformité avec les exigences légales.

- Recensement des arbres remarquables

Le recensement des arbres de la Commune a été effectué ce printemps, en collaboration entre le bureau technique de la Commune et le GFA. Sur le territoire communal, il n'y a pas d'arbre remarquable selon les critères de l'inventaire cantonal, mais le choix a été fait de recenser les arbres importants et les faire figurer sur un plan (avec leurs caractéristiques au moment de l'inventaire et une photo). Le lien est publié sur le site internet de la Commune. Tout le monde peut y accéder en tant que « visiteur ».

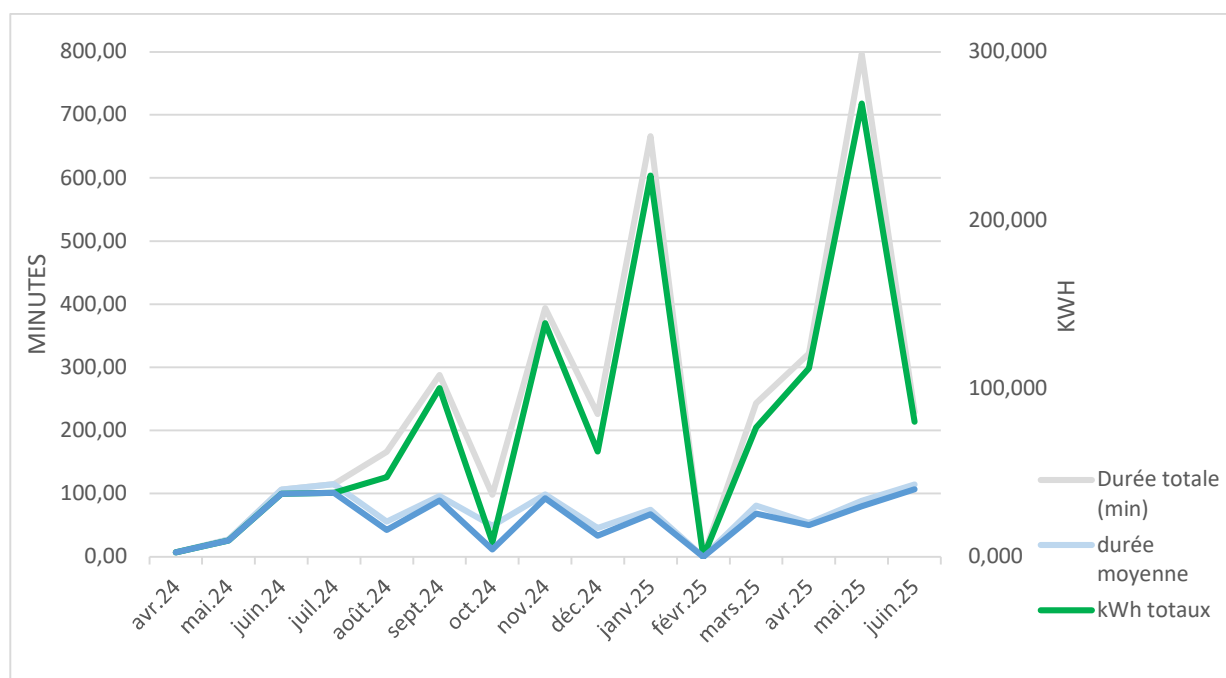
- Utilisation de la borne électrique

Suite à une demande de Mme la Conseillère Béatrice Cibien lors d'un précédent Conseil, le graphique de l'utilisation de la borne est fourni ci-dessous.

Une surveillance a été mise en place dans l'optique d'intervenir rapidement sur d'éventuels dysfonctionnements.

Données borne de recharge - Parking de la Couronne – Yverne

Mois	nbre de recharges	Durée totale	durée moyenne	kWh totaux	kWh moyen	remarque
avr.24	1.00	7.00	7.00	2.543	2.54	
mai.24	1.00	27.00	27.00	9.594	9.59	
juin.24	1.00	106.00	106.00	37.264	37.26	
juil.24	1.00	115.00	115.00	37.987	37.99	
août.24	3.00	166.00	55.33	47.268	15.76	
sept.24	3.00	288.00	96.00	100.195	33.40	
oct.24	2.00	98.00	49.00	8.566	4.28	
nov.24	4.00	394.00	98.50	138.658	34.66	
déc.24	5.00	226.00	45.20	62.475	12.50	
janv.25	9.00	666.00	74.00	226.492	25.17	
févr.25	0.00	0.00	0.00	0.000	0.00	Panne
mars.25	3.00	243.00	81.00	76.811	25.60	
avr.25	6.00	322.00	53.67	111.975	18.66	
mai.25	9.00	797.00	88.56	269.398	29.93	
juin.25	2.00	229.00	114.50	80.062	40.03	
MOYENNE	2.75	194.67	62.84	62.32	19.90	



- **Digues de Pré de l'Oie**



Le chantier des Dignes avance bien. Il connaît un retard par rapport au délai initial suite à la rupture de stock de blocs, la suspicion de pollution, la réquisition des machines et du personnel de l'entreprise pour aider à Lourtier suite aux laves torrentielles en juin dernier). Il devrait se terminer courant janvier 2026.

Actuellement les digues 3 et 4, le long de la route cantonale, ainsi que la digue 5 qui protège le captage sont terminées. Il ne manque plus que les travaux de reboisement et ensemencement qui débiteront en octobre selon les recommandations des spécialistes en environnement.

Les 2 dernières digues, la 1 derrière la zone artisanale et la 2 qui rejoint l'arrière de la parcelle 134 pour être à flanc de la falaise sont en cours de réalisation.

Nous avons reçu courant du mois d'août la décision de l'octroi de la subvention fédérale à hauteur de 35% des dépenses effectives soit un montant maximum de CHF 1 146 250.00.

Le suivi budgétaire du chantier montre qu'il ne devrait pas y avoir de dépassement par rapport au budget annoncé dans le préavis 04-2024.

Autre « bonne nouvelle » : comme pas de déplacement de terre hors de la zone de chantier, nous ne sommes pas confrontés à la problématique du scarabée japonais et des contraintes liées au déplacement de terre.

M. le Municipal Jean-Luc Berdoz prend la parole :

- **Dépense extrabudgétaire – Ecole et transports publics**

Depuis plus d'une année, la Direction des Ecoles tarde à communiquer les horaires scolaires des élèves à la Commune d'Yverne.

L'année dernière, la Municipalité s'est efforcée de diminuer au maximum le coût des transports publics notamment en lien avec la ligne 112 (Direction Versvey), qui était très peu utilisée.

Cependant, en juillet 2024, la Commune a appris que 2 élèves terminaient leurs cours à 14h45 et devaient patienter une heure pour rejoindre leur domicile à Versvey.

Un arrangement avec la Direction des Ecoles a pu être trouvé (salle de classe mise à disposition pour qu'ils attendent à l'intérieur).

Bien que la Commune ait demandé qu'une réflexion soit menée pour cette année scolaire-ci afin d'éviter que la problématique se renouvelle, force est de constater qu'elle est toujours présente :

- Lundi : 3 élèves qui finissent leurs cours à 14h45
- Mardi : 11 élèves qui finissent leurs cours à 14h45
- Jeudi : 4 élèves qui finissent leurs cours à 14h45
- Vendredi : 7 élèves qui finissent leurs cours à 14h45

Ces informations ont été données dans la première quinzaine du mois de juillet et aucun transport n'était prévu.

Une entreprise externe est mandatée pour faire ces trajets (sur conseil des TPC qui ne pouvait assurer ce travail supplémentaire).

Ainsi, cette dépense extrabudgétaire s'élève à CHF 7'400.--.

Une séance avec la Direction des Ecoles est prévue le mardi 16 septembre.

Il semblerait que la situation perdure l'année prochaine, voire même qu'elle se péjore.

La Commune réagit le plus rapidement possible mais il n'est pas facile de collaborer avec la Direction des Ecoles. Les horaires sont donnés très tardivement (mois de juillet) alors que la Commune doit donner ses souhaits d'horaires à MobiChablais au mois de juin.

- **Arrêt des bus sur la place du Torrent**

Ce point fait référence à l'intervention de M. le Conseiller Fabrice Pilet relative à la problématique des chauffeurs de bus qui laissent leur moteur tourner alors qu'ils sont à l'arrêt.

La demande officielle a été déposée par l'administration communale.

Il semblerait que la situation se soit améliorée.

Dans tous les cas, si ce fonctionnement est à nouveau remarqué, il convient de contacter les TPC en mentionnant le lieu – date – heure et numéro° de ligne.

Ainsi, l'entreprise peut rappeler la marche à suivre au chauffeur concerné.

M. le Municipal Maxime Isoz prend la parole :

- **Signalisation hivernale en lien avec les retours de ski**

Il a été décidé de pérenniser cette signalisation pour cet hiver.

La mise à l'enquête sera réalisée le 16 septembre 2025.

Plusieurs séances ont eu lieu avec la DGMR à ce sujet.

Le dispositif sera comparable à celui de l'année dernière.

A noter qu'au pied du boulevard, au lieu d'un vauban qui pourra être déplacé, il sera installé à l'année une barrière physique (qui pivotera en fonction des horaires).
La rue sera interdite au lieu d'être en sens unique quand il y a la circulation.

- **Vois au terrain de football et chalet de la pétanque.**

Des chenaux ont été dérobés par des voleurs de métaux.

Cela conforte la Municipalité dans son choix de créer un règlement sur la vidéosurveillance afin d'installer des dispositifs dans certains endroits stratégiques.

M. le Municipal Eric Minod prend la parole :

- **AERA**

Le 20 août dernier, une partie de l'AERA est entrée en fonction.

La partie biologie est en marche, deux bassins sont fonctionnels et le 3^{ème} sera fonctionnel la semaine prochaine.

Etant donné que les Communes d'Ollon et Leysin seront raccordées dans un 2^{ème} temps, le dernier bassin sera mis en fonction ultérieurement.

Actuellement, la STEP d'Aigle est en train d'être démontée en vue des travaux pour la 2^{ème} partie relative au traitement des micropolluants, traitement d'azote.

L'inauguration reste prévue pour l'année 2027.

Depuis le 2 septembre, les villages de Corbeyrier et Yvorne sont raccordés à la nouvelle STEP.

Notre STEP fonctionne toujours mais au ralenti car le hameau de Versvey (campings et restoroute) y est toujours raccordé.

Il conviendra de transformer la conduite et ces travaux devraient être achevés dans 3 semaines environ.

M. le Syndic Edouard Chollet prend la parole :

- **Mesure hivernale - complément**

En lien avec la communication de M. le Municipal Maxime Isoz, la mesure hivernale sera applicable durant un laps de temps défini, soit du 1^{er} décembre au 30 avril (samedi et dimanche avec des horaires fixes).

Tout en respectant les directives ci-dessus, la Commune a toute latitude pour décider si la mesure est mise en place ou non.

- **Contrats d'affermage – parcelles communales**

La Commune dispose de 38 parcelles au total (99,23 hectares de terre arable à Yvorne). Environ 12 personnes ont postulé.

Pour précision, deux personnes disposant d'un contrat d'affermage de la période précédente sont parties à la retraite.

La Commune estime avoir réussi à donner satisfaction à toutes les personnes intéressées, bien qu'il y ait plus de personnes intéressées que de parcelles disponibles.

Ces contrats entreront en vigueur le 1^{er} novembre 2025 jusqu'au 31 octobre 2031.

- **Répartition des vignes communales**

Par analogie avec les contrats d'affermage, la procédure est similaire pour les vignes communales.

Sous l'égide de Prométerre, la Commune a effectué des groupements par lot, en tenant compte de l'emplacement, de la pente, entre autres.

Le prix n'était pas déterminant mais il en a été tenu compte.

7 lots ont été formés, 6 ont trouvé preneur.

Le dernier lot (concernant Vers Chenaux) est toujours en déshérence.

Cependant la Commune a approché quelques personnes et des pourparlers sont en cours.

Tel que prévu par la loi, la Commune va passer en commission d'affermage.

Le prix moyen proposé est de 0,81 centimes (pour les 6 lots), avant signature des baux.

Néanmoins, la situation viticole s'est brutalement dégradée en début de l'été 2025.

La viticulture traverse une passe difficile et il conviendra de constater quels sont les prix définitifs, une fois les baux signés.

- **Journal « Le Vuarnéran »**
Le rédacteur en chef, M. Perret a cessé son activité.
Afin de le remplacer, M. Di Matteo a été nommé (journaliste pour Riviera-Chablais mais avant pour 24heures). Les conditions financières sont inchangées.
La prochaine édition devrait sortir avant les fêtes de fin d'année.
- **Travail de contrôle des signatures pour les initiatives et referendum**
En lien avec la question de M. le Conseiller Jean-Zahn lors du précédent Conseil, ce travail est de la compétence de la préposée au contrôle des habitants, ceci au moyen d'une application dédiée.
Cette procédure est stricte et édictée par les Autorités cantonales.
La préposée signale que le temps de travail est très variable.
Pour exemple, les 10 derniers jours, environ 8 signatures à contrôler.
La procédure de vérification dure 2 minutes par signature.

38 Divers et propositions individuelles

Entretien des sentiers de randonnée

Mme la Conseillère Geneviève Major souhaiterait connaître la procédure d'entretien des sentiers de randonnée, notamment en cas d'intempéries.

Si des dommages sont constatés, il est intéressant de savoir auprès de quelle entité la population peut transmettre les informations.

M. le Municipal Jean-Luc Berdoz invite la population à contacter l'administration communale.
Il est à noter que la Commune dispose de 3 sentiers pédestres qui sont entretenus par « Vaud Rando ».

En cas de nécessité, le GFA (Groupement forestier des Agittes) peut être mandaté par la Commune (notamment lors de chutes d'arbres).

Dans la même thématique, lors des travaux de la Grande-Eau, il avait été relevé que les 2 barrières disposées temporairement étaient très utiles pour se tenir. La demande a été faite de pérenniser cette installation et 2 barrières ont donc été commandées.

Projet UAPE

Mme la Conseillère Yschelle Bernasconi demande des informations sur l'état de l'avancement du projet.

M. le Municipal Maxime Isoz informe que la Commune a reçu aujourd'hui même un retour de la CAMAC. Quelques remarques doivent être analysées.

Selon le planning, il est prévu que le préavis y relatif soit traité lors de la séance du Conseil communal du 11 décembre prochain.

Lors de la mise à l'enquête, aucune opposition n'a été déposée.

Incidences du report du préavis 06-2025

Mme la Conseillère Susanna Wagner se questionne, en lien avec le raccordement des eaux de notre Commune à l'AERA, sur l'incidence financière du report du préavis concernant la mise en séparatif du hameau de Vers Morey.

M. le Municipal Eric Minod explique que la Commune dispose d'une certaine marge dans sa planification. A ce titre, il est important de préciser que les travaux débiteront au mois de décembre.

Un aménagement est prévu en bas du Bachillon car il y a une cassure, ceci doit être réalisé quand les centrales à goudron sont encore ouvertes (car après elles sont fermées jusqu'à mi-mars). Cet aménagement doit impérativement être fait durant le mois de décembre.

Le reste du chantier démarrera en janvier 2026.

Par conséquent, si le préavis est accepté à la séance du Conseil communal du mois d'octobre, aucune incidence financière ne sera à déplorer.
Pour information, les autorisations cantonales ont été d'ores et déjà délivrées.

M. le Conseiller Jean-Luc Ansermoz aimerait une précision par rapport à la notion de « surcoût » articulée par Mme la Conseillère Susanna Wagner.

Mme la Conseillère Susanna Wagner explique qu'il y aurait peut-être un surcoût si la mise en séparatif ne pouvait pas être effectuée et qu'un grand volume d'eau devrait être traité.

M. le Municipal Eric Minod répond que si le préavis est accepté au mois d'octobre, les délais sont respectés et ceci sans aucune incidence financière pour notre Commune.

M. le Conseiller Raphaël Merli questionne les conséquences du report de ce préavis pour les consultations des habitants de Vers Morey.

M. le Municipal Eric Minod informe que les entreprises adjudicatrices sont d'ores et déjà connues.

M. le Conseiller Raphaël Merli désire savoir si lesdites entreprises ne vont pas mettre un mois de plus afin de consulter les habitants de Vers Morey.

M. le Municipal Eric Minod précise que la consultation a déjà été réalisée depuis le mois de mai l'année dernière. La votation auprès du Conseil est certes repoussées d'un mois mais les travaux seront réalisés conformément au planning prévu (sous réserve de l'approbation du Conseil).

M. le Conseiller Raphaël Merli signale que les habitants n'ont pas connaissances des entreprises qui ont été retenues par la Commune pour faire les travaux. De ce fait, aucune entreprise ou ingénieur n'est revenue auprès des habitants.

M. le Municipal Eric Minod signale qu'entre le privé et les entreprises (pour les raccordements privés), la Commune n'est pas responsable. Cependant, il comprend la problématique de l'information donnée aux habitants. Une séance est organisée la semaine prochaine avec le voyer et cette thématique sera abordée.

Dans l'intervalle, les entreprises peuvent faire une offre aux particuliers sans incidence sur la réalisation des travaux.

Délégation permanente - Association intercommunale du Stand des Grandes Iles d'Amont

M. le Conseiller Jean-Daniel Maret cite le RCC art. 23 qui mentionne qu'aucun membre du bureau ne peut faire partie d'une commission à la nomination de laquelle il a concouru en cette qualité.

Etant donné que M. le Président Diego Tabord est suppléant de la commission susmentionnée, une demande avait été faite préalablement auprès de la Préfecture dans le but d'éviter tout vice de forme.

En substance, M. le Préfet répond que M. Tabord peut rester à la Présidence du Conseil tout étant suppléant de la commission précitée. Les membres des délégations des associations intercommunales sont nommés par le Conseil et pas par le bureau.

En l'absence d'autres divers et de propositions, M. le Président Diego Tabord **clôt la séance à 20h49.**

Le président :

La secrétaire :

Diego Tabord

Séverine Tissot